

République démocratique du Congo : *Une crise humanitaire* *Un pas vers l'avenir*



Groupe parlementaire multipartite
pour la prévention du génocide et
autres crimes contre l'humanité

Septembre 2009

« L'expérience génocidaire vécue par l'humanité nous aura permis de comprendre un peu mieux sa nature effroyable, notamment le type de signes avant-coureurs qui laissent présager l'apparition d'un génocide. »

— M. Frank Chalk, Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne

Avant-propos du président

Nous savions ce qui était en train de se produire lors de l'holocauste, au Cambodge et au Rwanda. Pourtant, nous avons pris peu de mesures pour faire cesser les horreurs. Et nous savons ce qui se passe au Darfour, au Soudan et dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), et encore une fois, nous faisons peu pour mettre fin aux horreurs dans ces pays. Sommes-nous donc des spectateurs indifférents de la souffrance endurée par les citoyens du monde?

Les choses n'ont pas toujours été ainsi. Lester B. Pearson, un de nos dirigeants canadiens, fut appelé à désamorcer la crise du canal de Suez en 1956. Ses efforts ont donné naissance au concept contemporain du maintien de la paix. De nos jours, les Canadiens affichent la même vigueur et le même engagement pour ce qui est de provoquer des changements positifs. En revanche, le leadership politique du Canada n'a pas la volonté de respecter ses obligations internationales.

En avril 2009, je me suis rendu en RDC en tant que délégué dans le cadre d'une visite sur le terrain avec le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale. Je me trouvais dans le pays qui est l'épicentre de quelques-uns des crimes contre l'humanité les plus horribles et atroces de toute l'histoire.

Dans les provinces orientales d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, divers groupes armés et milices recourent systématiquement à la violence sexuelle, aux viols collectifs, aux mutilations génitales et à l'esclavage sexuel comme stratégie délibérée lors de leur conflit armé. Ces crimes contre l'humanité indiquent le début d'un *fémicide* — la destruction systématique et planifiée, en totalité ou en partie, de la population féminine.

De plus, le financement de ces milices provient, en partie, des profits engrangés par l'industrie illicite des ressources naturelles. Par exemple, il semblerait que les belligérants aient trouvé dans l'extraction et le commerce illégal du coltan, entre autres, une source de revenu essentielle. Le coltan, ou colombo-tantalite, minerai à partir duquel on extrait le colombium et le tantale, sert notamment dans la fabrication des téléphones mobiles, BlackBerry, Playstation et autres appareils électroniques que nous utilisons régulièrement.

Avec ce lien, nous ne sommes plus de simples spectateurs. Nous sommes maintenant impliqués et responsables de la situation désespérée des citoyens du monde. Comme l'a déjà affirmé M. Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel de la paix : « Ce qui choque le plus profondément la victime n'est pas tant la cruauté de l'opresseur que le silence du spectateur. » Les signes avant-coureurs en RDC nous ont peut-être échappé, mais il n'est pas trop tard pour agir.

Marchons sur les traces de nos grands dirigeants canadiens passés en ayant la volonté d'implanter des changements.



Paul Dewar, député

Président

Groupe parlementaire multipartite pour la prévention du génocide et autres crimes contre l'humanité (Canada)

Table des matières

Table des matières	3
Résumé	4
Introduction	5
Exposé du problème	6
Violence sexuelle	6
Violence sexuelle en RDC	7
Coltan	8
La crise économique actuelle et les crimes contre l'humanité	9
Pourquoi les parlementaires canadiens?	10
Quelles mesures les parlementaires canadiens peuvent-ils prendre?	112
Recommandations stratégiques pour les parlementaires canadiens	12
Conclusion	145
Annexe I – Résumé des événements	16
Annexe II – Résumé de la République démocratique du Congo	21
Ouvrages consultés	222
Remerciements	24
Notes en fin d'article	24

Résumé

Dans les conflits armés modernes, les milices rebelles et les troupes gouvernementales s'en prennent aux femmes et leur infligent des violences inimaginables. Les femmes sont devenues les cibles d'une violence sexuelle répandue et systématique comme les viols, les viols collectifs, les enlèvements et l'esclavage sexuel. Malgré cela, les décideurs canadiens tardent à reconnaître la violence sexuelle comme étant un problème de sécurité qui exige une intervention efficace sur le plan de la sécurité.

Les conflits armés en cours dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) mettent en évidence la façon dont les parties belligérantes recourent à la violence sexuelle comme arme et stratégie de guerre. D'après le réseau Paix durable, 40 femmes par jour ont été violées dans l'Est de la RDC depuis janvier 2009. Si un village congolais est situé sur un gîte minéral, les milices recourent au viol pour déplacer les populations et obtenir l'accès aux ressources, comme le colombo-tantalite (coltan).

En outre, la présente récession économique risque de devenir un prétexte pour la poursuite de l'oppression exercée par le gouvernement sur l'opposition politique en RDC. Les groupes armés rebelles pourraient recourir davantage au viol collectif comme moyen peu coûteux et efficace d'atteindre leurs objectifs.

Les parlementaires canadiens doivent prendre des mesures pour s'attaquer à ces problèmes. Malgré ses engagements d'éliminer la violence envers les femmes et les enfants, le gouvernement du Canada n'a pas encore mis en œuvre les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les Canadiens craignent également les conséquences indirectes de la violence continue en RDC, y compris les défis que doit relever le Canada au chapitre de l'économie et de la sécurité. Au 31 décembre 2008, la valeur de l'ensemble des actifs des sociétés minières canadiennes en RDC était estimée à plus de 5,7 milliards de dollars. Le Canada doit reconnaître que la paix et la stabilité en RDC sont essentielles pour assurer la prospérité du Canada.

Comme pays de puissance moyenne, le Canada a la capacité de provoquer des changements. Le Canada doit :

- 1. Respecter ses obligations internationales en vertu des résolutions 1325 et 1820, en élaborant un plan d'action national rigoureux concernant leur mise en œuvre.*
- 2. Collaborer avec les Nations Unies pour mettre un terme à la culture d'impunité qui entoure la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre.*
- 3. Offrir une formation spécialisée sur la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre aux Casques bleus des Nations Unies.*
- 4. Établir et adopter des lois sur les téléphones et autres produits qui ne sont pas fabriqués avec du coltan en provenance de la RDC qui sert à financer les groupes armés et qui est acquis au prix d'assassinats et de viols.*
- 5. Renouveler et/ou accroître le financement aux projets qu'appuie actuellement l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en RDC.*

Introduction

Le *Groupe parlementaire multipartite pour la prévention du génocide et autres crimes contre l'humanité* (le Groupe pour la prévention du génocide) est un groupe informel de parlementaires issus de tous les partis politiques à la Chambre des communes et au Sénat qui portent intérêt à la prévention du génocide et des crimes contre l'humanité. Pour assurer l'impartialité, l'exécutif du *Groupe pour la prévention du génocide* est composé d'un vice-président de chaque parti politique représenté au Parlement et d'un président élu par ses membres.

Le *Groupe pour la prévention du génocide* a pour mandat d'améliorer les efforts déployés par le Canada pour prévenir les génocides et les autres crimes contre l'humanité. Fondé en 2006, le *Groupe pour la prévention du génocide* poursuit les objectifs suivants :

- ❖ Veiller à ce que le gouvernement du Canada fasse tout en son pouvoir pour prévenir les génocides et les autres crimes contre l'humanité;
- ❖ Faire parvenir plus d'informations et d'analyses aux parlementaires sur le génocide et les crimes contre l'humanité;
- ❖ Entretenir des liens de communication et de collaboration avec des organismes aux points de vue similaires au sein d'autres parlements.

Le 5 février 2009, le *Groupe pour la prévention du génocide* a organisé sa troisième assemblée générale annuelle. Les membres ont réaffirmé leur engagement à prévenir les génocides et se sont dit préoccupés par la poursuite des atrocités et des crimes contre l'humanité dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Pour donner suite à ces préoccupations grandissantes, le *Groupe pour la prévention du génocide* a organisé plusieurs événements au printemps 2009 en vue de sensibiliser la population à l'ensemble des enjeux en cours en RDC et de fournir des recommandations stratégiques aux parlementaires canadiens.

Le présent rapport est destiné expressément aux parlementaires canadiens. Les conclusions qu'il contient sont issues principalement des événements suivants :

- ❖ Une visite sur le terrain en RDC avec le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale.
- ❖ Une discussion en groupe le 28 avril 2009 avec M^{me} Eve Ensler, la fondatrice du mouvement V-Day.
- ❖ Une soirée incitant à l'action intitulée « Jusqu'à ce que la violence cesse : comment le Canada peut-il aider à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre? », avec M^{me} Eve Ensler et M. Stephen Lewis, président de la Fondation Stephen Lewis et ex-envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique.
- ❖ Une discussion de suivi en groupe le 5 mai 2009 qui présentait des recommandations stratégiques concrètes sur la façon dont les parlementaires canadiens peuvent contribuer à mettre fin au recours systématique à la violence sexuelle comme arme de guerre. Cinq experts ont discuté des thèmes suivants : les droits de la personne, les questions humanitaires, la problématique de la sécurité et les diasporas.
- ❖ Une journée consacrée aux Canadiens d'origine congolaise sur la Colline du Parlement, organisée par le bureau de la sénatrice Mobina Jaffer en date du 11 juin 2009.

- ❖ Un séminaire donné le 18 juin 2009 sur les « aspects économiques des conflits » et la façon dont la présente récession économique risque d'avoir des répercussions sur les violations des droits de la personne et les crimes contre l'humanité.

Une explication détaillée de ces événements et la liste des experts y ayant participé est incluse à l'annexe I. Pour donner suite à ces événements, le bureau du président du *Groupe pour la prévention du génocide* a décidé de publier un rapport documentant ses conclusions. Des consultations indépendantes avec M. Maurice Nwamira, directeur exécutif des Héritiers de la Justice, et M^{me} Violeta Manoukian, directrice du IN-PACT Group et ex-conseillère internationale auprès du ministère du Plan de la RDC, ont également contribué à ces conclusions. Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans ce rapport ont été réitérés tout au long des débats d'experts et des consultations. La section qui suit illustre les questions difficiles qui ont été analysées lors de ces événements et consultations.

Exposé du problème

Violence sexuelle

Le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre remonte à l'antiquité. Malgré sa fréquence historique, ce n'est que depuis la Deuxième Guerre mondiale que le viol collectif est considéré comme une atrocité humaine. La violence sexuelle répandue et systématique comprend les viols, les viols collectifs, les enlèvements, l'esclavage sexuel et d'autres infractions. Ces actes criminels contreviennent à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et au *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* de 1998, entre autres lois et conventions humanitaires internationales.

Malgré les cadres juridiques en place, le recours au viol et à la violence sexuelle lors de conflits armés est encore omniprésent dans les guerres qui sévissent aujourd'hui. Certains pays recourent à la violence sexuelle comme stratégie de guerre pour atteindre leurs objectifs politiques et militaires. On s'est sert pour torturer, terroriser, blesser, dégrader et punir les populations touchées.

Les viols collectifs permettent donc à leurs auteurs de démoraliser et d'humilier des communautés entières. Au-delà du trauma physique, comme le VIH/sida et les fistules vaginales, les survivantes de la violence sexuelle sont victimes de stigmates sociaux et d'exclusion sociale. Ces conséquences ont des effets sociaux profonds qui minent les familles et le tissu social. Traumatisées et souffrant de blessures, les survivantes sont souvent rejetées par leur conjoint et leur famille, et exclues de leur communauté. Ces agressions ont des répercussions sur les enfants nés à la suite d'un viol qui sont également rejetés par les membres de leur communauté. Les traumatismes physiques et psychiques sont aggravés par les conséquences socio-économiques durables.

Même si le nombre de victimes de sexe masculin augmente, ce sont principalement les femmes et les filles qui font l'objet de violence sexuelle. Les femmes et les enfants étant beaucoup plus nombreux parmi les populations déplacées, ils sont plus susceptibles de subir des agressions sexuelles de groupes armés en maraude, car les femmes doivent quitter les camps de réfugiés ou de personnes déplacées pour chercher de la nourriture ou du bois à brûler. De plus en plus, les milices rebelles, les troupes

gouvernementales et le personnel civil et policier s'en prennent aux femmes et leur infligent des violences inimaginables.

La nature changeante des conflits armés au cours des dernières décennies a été caractérisée par un plus grand contact entre les civils et les combattants. Cette situation a rendu encore plus difficile la protection des femmes et a intensifié la violence sexuelle. Malgré cela, les décideurs canadiens n'ont pas reconnu la violence sexuelle comme étant un problème de sécurité nécessitant une intervention systématique et efficace au chapitre de la sécurité.

Les missions de maintien de la paix et d'autres missions internationales ont de plus en plus pour mandat de protéger les populations civiles qui font l'objet de menaces et de violence sexuelle imminentes. Toutefois, ce mandat n'a pas encore été assorti de la volonté politique, des ressources et des directives nécessaires pour s'attaquer à la fréquence inacceptable de violence sexuelle.

Violence sexuelle en RDC

« Ce qui se passe actuellement en RDC est la pire violence faite aux femmes dans le monde. »

— Eve Ensler, fondatrice du mouvement V-Day

Dans les conflits armés en cours dans l'Est de la RDC, toutes les parties belligérantes recourent à la violence sexuelle comme arme de guerre. (Se reporter à l'annexe II pour une notice biographique de la RDC.)

Bien qu'on manque de preuves exactes sur le nombre de femmes qui ont été violées en RDC, les diverses estimations dont on dispose ne semblent révéler que la pointe de l'iceberg. Selon des statistiques largement acceptées, six millions de Congolais ont été tués et un quart de million ont été déplacés au cours des 12 dernières années. Le « cœur de l'Afrique » a été le champ de bataille le plus sanglant depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Au-delà de ces statistiques, des milliers de femmes et de filles ont été violées et torturées. Malgré les limites des données consignées à l'heure actuelle, les statistiques disponibles indiquent que trois femmes sur quatre du Nord-Kivu ont été violées, viols qui ont souvent entraîné des fistules irréparables, la mutilation ou la mort.

Selon le réseau Paix durable, depuis janvier 2009, 40 femmes par jour ont été violées dans l'Est de la RDC. Human Rights Watch révèle que les milices, les groupes rebelles et les troupes gouvernementales ciblent indifféremment bébés et grands-mères. Les hôpitaux du Nord-Kivu confirment ces statistiques, signalant que 500 filles et femmes violées s'y rendent chaque mois depuis janvier 2009. Il s'agit seulement des cas qui ont été documentés; la réalité est pire encore.

En outre, les conséquences indirectes de la violence sexuelle ont des répercussions sur l'économie du pays. Les viols et la violence sexuelle causent un revers financier fatal aux femmes, car ce sont elles qui subviennent principalement aux besoins de leur famille. Les taux de chômage élevés qui persistent en raison des nombreuses crises en RDC font que beaucoup d'hommes ne travaillent pas. Ceux qui

travaillent reçoivent souvent de modestes salaires ou ne sont pas payés à temps. En ces temps difficiles, il est clair que ce sont surtout les femmes qui soutiennent l'économie domestique congolaise, où la vaste majorité de la population dépend actuellement de l'agriculture de subsistance. Les femmes sont responsables de nourrir leur famille : elles plantent, cultivent, transportent, achètent et vendent leurs produits agricoles dans les marchés locaux. Ce sont elles aussi qui extraient et transportent, souvent sur de grandes distances, l'eau et le bois à brûler utilisés dans leur foyer. Les agendas quotidiens montrent que les femmes travaillent de 15 à 18 heures par jour, accomplissant à la fois des tâches domestiques et travaillant dans le secteur informel. Le secteur informel représente maintenant une part importante de l'activité économique congolaise. Selon le Rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies, environ 2 p. 100 de la population poursuit une activité salariée. De plus, un sondage réalisé en 2005 a conclu que 68 p. 100 des revenus de la population rurale proviennent de la production agricole¹. Comme le secteur agricole est composé principalement de femmes, ces chiffres montrent clairement que l'économie congolaise est soutenue actuellement par la population féminine². Les nombreuses conséquences de la violence sexuelle peuvent empêcher les femmes de participer à l'économie formelle et informelle, ce qui peut empirer encore davantage les piètres conditions économiques.

M. John Holmes, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, affirme que la violence sexuelle en cours en RDC est la pire au monde. Si on laisse cette violence se poursuivre en toute impunité, un précédent sera créé. En effet, il sera alors permis de croire que de telles atrocités contre des civils sont acceptables. La violence sexuelle comme stratégie de guerre, associée au VIH/sida, est une tactique particulièrement meurtrière. Or, le crime de viol collectif continue d'être perpétré en toute impunité.

Des experts du domaine emploient maintenant le terme *fémicide* pour décrire la destruction systématique et planifiée d'une population féminine comme tactique de guerre. Dans la guerre qui nous occupe, le recours au viol permet aux milices de faire disparaître des villages et de piller des mines afin de s'emparer du coltan, de l'or, de l'étain et des autres ressources naturelles.

Coltan

Le recours systématique et planifié à la violence sexuelle dans l'Est de la RDC est utilisé comme stratégie de guerre pour consolider les intérêts économiques, politiques et stratégiques. D'après l'organisme Héritiers de la Justice et M^{me} Eve Ensler, si un village congolais est situé au-dessus d'un gîte minéral, les milices violent des villages entiers pour déplacer les populations et obtenir l'accès aux ressources. Au nombre des autres ressources, la colombite-tantalite (coltan) est un minerai métallique qui est largement connu pour son lien aux conflits armés.

Bien que l'on retrouve le coltan dans de nombreuses régions du monde, « on croit généralement que 80 p. 100 des réserves mondiales se trouvent en Afrique, la RDC détenant 80 p. 100 des réserves africaines »³. Le coltan est utilisé dans la plupart des appareils électroniques comme les ordinateurs portatifs, les téléphones cellulaires, les consoles PlayStation et un éventail de produits électroniques. Grâce à ses méthodes d'extraction simples et rudimentaires, ainsi qu'à sa présence répandue en RDC, le coltan peut être exploité facilement par des mineurs non qualifiés et sans formation à l'aide d'un équipement minimal. Cela permet aux groupes rebelles de contrôler et de manipuler directement l'industrie du coltan. Par conséquent, le coltan est devenu une source de revenu principale pour les factions rebelles accusées de recourir systématiquement à la violence dans l'Est de la RDC.

Malgré les détails connus concernant la façon d'extraire le coltan, il est difficile de localiser le parcours de la chaîne d'approvisionnement du coltan. Le métal en provenance de la RDC est manipulé par au moins 10 personnes avant de se retrouver dans un produit électronique. Bien que l'ensemble du procédé d'extraction et de commercialisation du coltan ne soit pas clair, une chose est sûre : les groupes rebelles participent à pratiquement chaque étape du procédé jusqu'à ce que le coltan quitte le pays.

De surcroît, la RDC subit les contrecoups d'une guerre civile depuis le milieu des années 1990. Avec en plus la faiblesse et la corruption des structures institutionnelles, la RDC est devenue un État fragile. L'incapacité du gouvernement à réglementer le commerce des ressources naturelles a permis aux groupes armés congolais et étrangers qui recourent à la violence sexuelle dans l'Est de la RDC d'assurer leur financement en faisant le commerce de minéraux de grande valeur.

En résumé, l'extraction et le commerce illégaux du coltan financent directement le conflit armé. La fragilité du gouvernement congolais a permis à la guerre civile de se poursuivre dans les provinces orientales. Les groupes rebelles impliqués dans cette guerre obtiennent la plus grande part de leur revenu de l'industrie illicite des ressources naturelles, comme le coltan, dans le pays. Cette industrie lucrative contribue à la fragilité globale du pays en donnant du pouvoir aux groupes rebelles, en corrompant les institutions et en nuisant à l'établissement de pratiques de bonne gouvernance.

Le Canada, ainsi que d'autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), continue de stimuler la demande pour ces ressources. Cette situation a permis aux groupes rebelles et aux pays voisins de continuer l'extraction et le commerce illégaux de ces minéraux, qui contribuent finalement à perpétuer la violence sexuelle en RDC.

La crise économique actuelle et les crimes contre l'humanité

En dépit de la croissance et du développement survenu au cours du dernier quart de siècle, en 2008, le monde a été plongé dans une récession économique. Au dire de M. Manfred Bienefeld, professeur à l'Université Carleton, « la crise économique actuelle ne fait que commencer et s'aggravera ». Les chercheurs ont commencé à prédire que la récession économique en cours peut engendrer, et engendre en fait, une plus grande répression. En particulier, on affirme que la crise économique peut déclencher et exacerber les conflits et les crimes contre l'humanité.

Les consultations du *Groupe pour la prévention du génocide* avec des experts du domaine ont mis en lumière la façon dont la crise économique actuelle aura une incidence sur des régions qui sont déjà vulnérables à la fragilité des États et aux chocs économiques. M. David Gillies de l'Institut Nord-Sud a souligné que la récession réduira les recettes d'exportation de produits de base, les remises et les opérations de change, tout en augmentant les taux de chômage et le prix des aliments. Cela veut dire que la récession pourrait continuer d'exacerber la précarité préexistante pour de nombreuses communautés vulnérables. Dans les pays dotés d'un filet de sécurité sociale « effiloché » ou dépourvus de filet de sécurité, la récession peut donner lieu à des émeutes, à des mesures de répression, à des conflits et possiblement à des crimes contre l'humanité. Amnistie Internationale indique également que la pauvreté grandissante et les conditions économiques déplorables ont entraîné, et continuent d'entraîner, l'instabilité politique et la violence généralisée. Cela signifie que le nombre de personnes

vivant dans la pauvreté et dont les droits de la personne sont violés risque d'augmenter lors de la récession.

De surcroît, la crise économique pourrait occasionner une plus grande répression. Les gouvernements ayant déjà des antécédents de violation des droits de la personne pourraient intensifier leur oppression sur l'opposition politique afin de détourner l'attention sur les pressions économiques.

Dans une zone de conflit, comme la RDC, la population est vulnérable à la répression gouvernementale et aux violations des droits de la personne commises par les groupes rebelles. Alors que les factions rebelles n'ont pas les moyens de se procurer des armes, elles pourraient recourir de plus en plus au viol comme principale arme et stratégie de guerre. Par conséquent, dans le contexte d'une crise économique, les groupes rebelles armés pourraient se rendre compte que la tactique du viol collectif est une façon peu coûteuse et efficace d'atteindre leurs objectifs. En général, la crise économique actuelle peut servir d'élément catalyseur pour la répression d'un gouvernement sur sa population ou l'utilisation délibérée de la violence sexuelle par un groupe rebelle comme stratégie de guerre.

Pourquoi les parlementaires canadiens?

« Au Congo, la puissance minière, c'est le Canada. »

— M. Denis Tougas, responsable des programmes pour l'Afrique, Table de concertation sur l'Afrique des Grands Lacs, Entraide Missionnaire inc.

Le recours continu à la violence sexuelle en RDC, combiné aux possibilités de difficultés supplémentaires entraînées par la récession mondiale, continue de mettre en péril la vie du peuple congolais, notamment les femmes et les enfants de ce pays. L'inaction des intervenants internationaux trahit un sentiment d'indifférence et de mépris pour leur vie. S'adressant aux parlementaires le 28 avril 2009, M^{me} Enslar a posé la question suivante : « Est-ce parce que le coltan, cette substance minérale qui permet à nos téléphones cellulaires et à nos ordinateurs de fonctionner, est plus important que le corps physique et l'âme des petites filles congolaises? »

Les Canadiens devraient être troublés par le fait que nos BlackBerry, PlayStation, téléphones cellulaires et ordinateurs contiennent des minéraux extraits aux frais du peuple congolais. Le lien au coltan implique les Canadiens et leurs parlementaires.

Le recours délibéré et répandu de la violence sexuelle comme stratégie de guerre viole les vertus canadiennes qui sont de faire respecter les droits de la personne et la dignité humaine. L'engagement du gouvernement du Canada à éliminer la violence contre les femmes et les enfants en appuyant fermement les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies oblige le Canada à rendre prioritaire la question de la paix en RDC. En tant qu'intervenant international respecté qui dispose à la fois de richesses et de ressources, le Canada se trouve dans une position privilégiée pour implanter des changements en RDC.

Malgré la complexité du conflit armé en RDC, les situations de conflit et postérieures à un conflit peuvent offrir de réelles possibilités d'apporter des changements. Le Canada, comme pays de puissance moyenne, a la capacité de devenir un chef de file dans ce dossier. Un certain nombre de parlementaires canadiens issus de divers partis politiques ont commencé à s'attaquer à ce dossier et à insuffler des changements. Les activités ont d'abord pris la forme d'une collecte de fonds pour la construction d'un nouvel hôpital en RDC, d'activités de sensibilisation à la question de la traite des personnes et de la mise en place d'une tribune destinée à permettre aux Canadiens d'origine congolaise d'être entendus par leurs représentants élus. Partant de cela, un plus grand nombre de parlementaires peuvent élaborer une approche coordonnée afin de rendre prioritaire la question de la paix en RDC pour le gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, le gouvernement du Canada a appuyé et continue de participer à diverses initiatives humanitaires et de maintien de la paix en RDC. Depuis avril 2006, le Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a versé plus de 80 millions de dollars en aide humanitaire et en aide au développement à long terme au bénéfice de la RDC. De cette somme, environ 15 millions de dollars servent à soutenir un effort multilatéral destiné à aider les survivantes de violence fondée sur le genre. Au cours des dix dernières années, le Canada a versé une contribution de 235 millions de dollars à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La relation entre le Canada et la RDC n'est cependant pas unilatérale. Au 31 décembre 2008, la valeur de l'ensemble des actifs des sociétés minières canadiennes en RDC était estimée à plus de 5,7 milliards de dollars.⁴ Les intérêts économiques du Canada étant importants en RDC, le Canada doit reconnaître que la stabilité et la paix au sein de ce pays sont essentielles pour faire du Canada un pays fort et prospère.

Le gouvernement du Canada peut servir de modèle à l'échelle internationale en prenant des mesures proactives pour garantir des solutions durables qui assureront la sécurité du peuple congolais. Nos expériences passées révèlent que le Canada a la capacité de mobiliser le reste du monde, et d'être une source d'inspiration. M^{me} Louise Ramazani, ministre-conseillère et chargée d'affaires auprès de l'ambassade de la République démocratique du Congo au Canada, a mentionné expressément que le Congo pense que le Canada doit assumer un rôle de leader en mobilisant les pays occidentaux les plus puissants afin de faire cesser le pillage des ressources naturelles du Congo, qui est à la base de la violence qui frappe la RDC.⁵ Si, en fin de compte, le Canada, qui a beaucoup d'influence auprès des Nations Unies, ne contribue pas à mettre un terme à la violence, le problème se poursuivra et

- ❖ La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité exige la participation des femmes aux processus de paix et la protection des femmes et des filles contre la violence ainsi que le respect de leurs droits.
- ❖ La résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le recours à la violence sexuelle dans les conflits demande aux parties impliquées dans un conflit armé d'adopter des mesures de protection et de prévention concrètes pour mettre un terme à la violence sexuelle et affirme l'importance de la participation des femmes à tous les processus visant à mettre un terme à la violence sexuelle lors de conflits.

s'aggravera, faisant en sorte que le Canada lui-même sera exposé à des risques économiques et à des risques pour sa sécurité.

Quelles mesures les parlementaires canadiens peuvent-ils prendre?

La violence sexuelle a des répercussions sur la société dans son ensemble. Il est indispensable que le Canada agisse dès maintenant pour élaborer des stratégies destinées à parer aux situations d'urgence ainsi que des stratégies d'engagement à long terme. Le Canada possède la capacité et l'expérience nécessaires pour travailler avec tous les secteurs de la société afin de s'attaquer au problème de la violence sexuelle en adoptant une approche à volets multiples.

Recommandations stratégiques pour les parlementaires canadiens

« À présent, le Canada fait partie du problème. »

— *M. Denis Tougas, responsable des programmes pour l'Afrique, Table de concertation sur l'Afrique des Grands Lacs, Entraide Missionnaire inc.*

Les experts ont échangé leurs recommandations stratégiques en mettant l'accent sur la violence sexuelle en cours en RDC, de concert avec le *Groupe pour la prévention du génocide*. Leurs orientations préconisées sont décrites ci-dessous.

1. Les experts ont demandé unanimement au Canada de respecter ses obligations internationales en vertu des résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies et de faire preuve d'un leadership à l'échelle mondiale afin de mettre un terme au recours à la violence sexuelle comme stratégie de guerre.
 - À savoir, le Canada doit élaborer un plan d'action national rigoureux concernant la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820.
 - o Le plan d'action national doit prendre la forme d'une stratégie pangouvernementale qui montre clairement l'engagement de la haute direction et les responsabilités ministérielles attribuées.
 - o Le plan doit comprendre l'affectation soutenue de nouvelles ressources et un cadre de mesure du rendement rigoureux avec des objectifs et des indicateurs précis.
 - Comme signataire de la résolution 1325, le Canada doit veiller à ce que toutes les normes minimales en vigueur soient appliquées et que des enceintes soient créées pour favoriser les discussions, le leadership et la participation des femmes congolaises et, plus important encore, pour leur permettre de participer aux décisions liées au processus de consolidation de la paix.

- Le Canada doit adopter une approche à long terme pour s'attaquer à la violence sexuelle dans les situations de crise.
 - o Cela comprend la prévention, l'intervention, la protection et le soutien lors de la phase postérieure au conflit et de la phase de rétablissement.
2. Il est indispensable d'appuyer pleinement la motion en cours devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, de commander une étude sur l'application des résolutions 1325 et 1820 au Canada et de terminer la mise en œuvre d'un plan d'action national concernant ces deux résolutions.
 3. Le Canada doit continuer d'appuyer la réforme humanitaire en fournissant le financement de base aux organismes et aux organisations non gouvernementales (ONG) qui cherchent à mettre un terme à la violence sexuelle; en soutenant les programmes de formation à l'intention des coordonnateurs des affaires humanitaires des Nations Unies; et en militant en faveur d'une nouvelle organisation féminine aux Nations Unies.
 4. Le Canada doit travailler avec les Nations Unies pour mettre fin à la culture d'impunité qui entoure la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre en aidant à élaborer des mécanismes de surveillance et d'évaluation qui comprennent des approches participatives et qui font intervenir des parties intéressées comme les survivantes, les auteurs de crime et les fournisseurs de services.
 5. Le Canada doit fournir une formation spécialisée sur la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre aux Casques bleus des Nations Unies afin de renforcer leur capacité à prévenir les agressions et d'améliorer les capacités d'intervention.
 - Le Canada peut miser sur le savoir-faire du Centre Pearson pour le maintien de la paix pour offrir des activités de formation et de renforcement des capacités aux Casques bleus ainsi qu'aux forces policières du Congo.
 6. Le Canada doit investir dans l'infrastructure sociale et offrir un meilleur soutien aux services existants destinés à aider les personnes touchées par la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre au sein des communautés canadiennes. Cela comprend la prestation de meilleurs soins de santé physique et mentale, ainsi que la prestation de services de counseling et d'éducation.
 7. Le Canada doit faire entendre les voix des femmes congolaises et chercher à ce que ces femmes prennent part aux discussions sur l'élaboration des politiques aux niveaux national et international.
 8. Le Canada peut agir comme leader des pays occidentaux et peut reconnaître que le peuple congolais est responsable de ses propres ressources.
 - En recourant au savoir-faire des universitaires canadiens, de la société civile et des décideurs, le Canada doit axer ses efforts politiques sur le renforcement des aspects fragiles du système politique congolais.

9. Les parlementaires canadiens doivent créer et adopter des lois contre la production des téléphones et autres produits fabriqués avec du coltan en provenance de la RDC qui sert à financer les groupes armés et qui est acquis au prix d'assassinats et de viols.
 - Le Canada doit investir dans la recherche scientifique pour promouvoir les nouvelles technologies et concevoir des produits électroniques exempts de coltan.
 - Le Canada peut agir de leader en dénonçant l'exploitation des ressources naturelles sur la scène internationale et en la désignant comme étant la cause principale de la guerre et des violations des droits de la personne en RDC.
 - Le Canada doit mettre en place des mesures rigoureuses et efficaces sur le plan de la responsabilité sociale des entreprises, comme recommandé par les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises pour veiller à ce que ses sociales multinationales ne dérogent pas aux lignes directrices de l'OCDE et ne violent pas les droits de la personne en RDC.
 - À l'instar des États-Unis, le Canada doit adopter une loi semblable au projet de loi américain S-891, la *Congo Conflict Minerals Act of 2009*, tel que présenté par le sénateur américain Sam Brownback.
 - o La *Congo Conflict Minerals Act of 2009* (S-891) a pour but de demander aux entités enregistrées aux États-Unis de divulguer le pays d'origine de la colombo-tantalite, de la cassitérite ou de la wolframite qu'elles ont elles-mêmes extraites, importées ou exportées OU qui est contenue dans les produits ou composants de produits vendus par ces entités. Si ces minéraux proviennent de la RDC, la mine d'origine doit également être divulguée dans le but de vérifier qu'aucune entreprise américaine ne contribue au conflit armé et aux violations des droits de la personne en RDC.
 - o Les parlementaires canadiens doivent soutenir une législation qui vise à assurer que les sociétés qui exercent des activités minières et qui bénéficient d'un appui du gouvernement du Canada respectent les engagements du Canada à l'égard des normes internationales en matière de droits de la personne.
10. Les parlementaires canadiens doivent renouveler et/ou accroître le financement aux projets qu'appuie actuellement l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en RDC.
 - Le « Projet contre les violences sexuelles » (n° A032983-001) vient à expiration à la fin de 2009. Ayant versé 15 millions de dollars sur quatre ans au Fonds des Nations Unies pour la population, le gouvernement canadien doit renouveler ce projet qui fournit des soins médicaux indispensables ainsi qu'un soutien psychologique et d'autres formes de soutien nécessaire aux victimes de violence sexuelle.
 - Le projet « Soins de santé en République démocratique du Congo – CARE Canada 2008 » (n° M012762-001) verse une somme d'un million de dollars à CARE Canada afin d'améliorer l'accès à des soins de santé à quelque 50 000 personnes au Nord-Kivu, dont certaines ont été victimes de violence sexuelle.

Ces recommandations concrètes mettent l'accent sur divers secteurs, du renforcement des institutions existantes au dépôt de nouvelles lois concernant les ressources naturelles.

Conclusion

« ... la mort d'une petite fille congolaise serait comme si c'était la vôtre qui mourait. La mort d'une mère congolaise serait comme la mort de votre propre mère. »

— Eve Ensler, fondatrice du mouvement V-Day

En se fondant sur les événements, les débats d'experts et les consultations privées, le *Groupe pour la prévention du génocide* a entrepris une enquête approfondie sur l'ampleur de la violence sexuelle en RDC. La gravité et la complexité de ces problèmes exigent que le Canada respecte son engagement international en tant que défenseur du droit des femmes à la sécurité.

Le *fémicide* est un crime contre l'humanité. C'est un acte haineux et répugnant aux yeux de tous les Canadiens. Qu'une telle violence se perpétue est déplorable; il est tout aussi honteux que ceux qui jouissent des ressources nécessaires prennent si peu de mesures pour prévenir la terreur inimaginable du *fémicide*.

Le recours au *fémicide* comme stratégie de guerre et, plus particulièrement à la lumière de la situation dans les provinces orientales de la RDC, nous rappelle que la lutte contre les génocides et les crimes contre l'humanité demeure une question préoccupante et urgente pour les décideurs canadiens. L'intensification de la perpétration de ces crimes démontre que cette lutte est loin d'être terminée et mérite qu'on y accorde une attention sérieuse. À n'en pas douter, il est plus que temps de passer à l'action.

Annexe I – Résumé des événements

Une visite sur le terrain en République démocratique du Congo avec le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale

Le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (PNoWB) a invité M. Paul Dewar, le président du *Groupe pour la prévention du génocide*, à représenter le Canada au cours d'une visite sur le terrain en République démocratique du Congo qui a eu lieu du 13 au 17 avril 2009. La délégation était composée de six parlementaires de pays en développement et de six parlementaires de pays donateurs.

Cette visite a permis à M. Paul Dewar d'effectuer des évaluations politiques sur la façon de mettre à profit l'aide au développement comme stratégie de prévention des conflits et de réconciliation après les conflits. Financée par une subvention du gouvernement finlandais, la délégation a rencontré des représentants et des parlementaires du gouvernement de la République démocratique du Congo, des experts du domaine des ressources naturelles et des conflits, et des spécialistes du développement et de la réconciliation après les conflits. La délégation a également inspecté un projet de développement de la Banque mondiale à Inga : un barrage hydroélectrique situé à environ 360 km de Kinshasa.

Débat d'experts du Groupe pour la prévention du génocide avec M^{me} Eve Ensler

Le 28 avril 2009, M^{me} Eve Ensler a rencontré les membres du *Groupe pour la prévention du génocide* afin de discuter de ses expériences dans l'Est de la RDC et du recours systématique à la violence sexuelle comme tactique de guerre dans le conflit au Kivu.

En plus d'être la fondatrice du mouvement V-Day, M^{me} Ensler est dramaturge et artiste de scène, et milite pour les droits des femmes. Elle est l'auteure de la pièce de théâtre maintes fois primée, *Les monologues du vagin*, qui a été publiée dans 45 langues et jouée dans plus de 120 pays. M^{me} Ensler a créé une « ville de la joie » à l'intention des survivantes de la violence sexuelle dans l'Est de la RDC. Elle a soumis son analyse unique en son genre et des recommandations stratégiques aux membres du *Groupe pour la prévention du génocide*.

« Jusqu'à ce que la violence cesse : comment le Canada peut-il aider à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre? » avec M^{me} Eve Ensler et M. Stephen Lewis

Le 28 avril 2009, le *Groupe pour la prévention du génocide* a organisé une soirée incitant à l'action destinée à informer les parlementaires de l'utilisation répandue et systématique de la violence sexuelle, de la « normalisation » du viol dans les guerres et de la volonté politique d'intervenir.

Les conférenciers suivants ont participé à cette soirée :

- M^{me} Eve Ensler; fondatrice du mouvement V-Day et auteure de la pièce *Les monologues du vagin*
- M. Stephen Lewis; président de la Fondation Stephen Lewis et ex-Envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique

Les maîtres de cérémonie de cette soirée étaient M^{me} Françoise Nduwimana, qui est chargée de cours à l'Université du Québec en Outaouais, où elle enseigne le cours « *Le développement communautaire comparé* ». Elle travaille également comme consultante sur les rapports entre les sexes dans les contextes de la paix, de la sécurité et du développement. M^{me} Nduwimana travaille actuellement auprès du Centre Pearson pour le maintien de la paix.

Jusqu'à ce que la violence cesse : Recommandations stratégiques

Le 5 mai 2009, le *Groupe pour la prévention du génocide* a animé un groupe de discussion qui faisait suite à l'événement « Jusqu'à ce que la violence cesse ». Cette table ronde présentait des recommandations stratégiques concrètes quant à l'apport que peuvent fournir les parlementaires canadiens pour faire cesser le recours à la violence sexuelle dans les guerres.

Cinq membres du groupe d'experts provenant d'organisations non gouvernementales (ONG) locales ont discuté de la violence sexuelle comme crime contre l'humanité, de la justice et des droits de la personne, de la violence sexuelle et de la problématique de la sécurité, et des survivantes de la violence sexuelle au Canada. Les membres du groupe d'experts comprenaient les personnes suivantes :

1. La violence sexuelle en tant que crime contre l'humanité

– *Robyn Baron, Oxfam Canada*

M^{me} Robyn Baron travaille actuellement auprès du service chargé de l'aide humanitaire à Oxfam Canada, où elle a œuvré dans les secteurs des droits des femmes en situations de crises et de la violence sexuelle dans les situations de conflits. Dans le cadre de ce rôle, elle a appuyé les programmes et le travail d'élaboration des politiques liés à certaines des crises les plus graves à travers le monde, y compris la Somalie, la République démocratique du Congo et le Soudan. Elle fait également partie du personnel d'Oxfam responsable d'élaborer et de mettre en œuvre tous les programmes humanitaires d'Oxfam dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est. L'expérience de M^{me} Baron dans ces secteurs englobe pratiquement toutes les activités, du travail effectué avec les ONG locales et internationales en Amérique centrale et dans les Caraïbes sur les projets portant sur les droits des femmes au niveau de la communauté en passant par les travaux d'élaboration des politiques aux échelons national et international concernant la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la protection de la population civile et l'engagement de la communauté internationale à l'égard des crises humanitaires en cours.

2. Droits de la personne et justice

– Gisèle Eva Côté de Droits et Démocratie

M^{me} Gisèle Eva Côté est agente de programme chargée des droits des femmes auprès de l'organisme Droits et Démocratie. Dans le cadre de ses fonctions, elle met l'accent sur les initiatives liées à la campagne contre l'impunité des auteurs de violence sexuelle en RDC, ainsi que sur la question des réparations aux victimes de crimes sexuels. Elle coordonne les activités de la Coalition pour les droits des femmes en situations de conflits en RDC. M^{me} Côté est une anthropologue des sociétés qui milite depuis longtemps pour les droits des femmes autochtones. Au fil des années, elle a collaboré à divers projets de coopération internationale en Amérique latine, ainsi qu'au Togo, au Burkina Faso et au Mozambique.

3. La violence sexuelle et la problématique de la sécurité

a) Isobel Anderson du Service de police d'Ottawa

M^{me} Isobel Anderson a commencé sa carrière dans la police auprès de la British South Africa Police dans une Rhodésie divisée qu'on appelle maintenant le Zimbabwe. Elle a immigré au Canada en 1989 où elle a poursuivi sa carrière de policière auprès du Service de police d'Ottawa, travaillant dans divers secteurs comme la violence domestique, la section Jeunesse et la diversité et les relations raciales. En septembre 2008, M^{me} Anderson a été détachée auprès du Collège canadien de police en qualité de coordonnatrice et de facilitatrice dans le cadre du Cours d'administration policière supérieure pour une période de deux ans. M^{me} Anderson siège actuellement au conseil d'administration de l'Ontario Women in Law Enforcement, de l'Organisme communautaire des services aux immigrants d'Ottawa et de Leadership Ottawa. Elle se rend également dans divers pays de l'Afrique avec le Centre Pearson pour le maintien de la paix afin d'élaborer et d'offrir des programmes d'instruction préalable au déploiement aux policiers des Nations Unies. En novembre 2008 et en février 2009, M^{me} Anderson s'est rendue au Kenya avec une équipe d'intervenants pour donner des séances de formation sur la violence sexuelle fondée sur le genre aux policiers des Nations Unies qui effectuaient une mission au Darfour.

b) Julie Filteau du Service de police de la Ville de Lévis

M^{me} Julie Filteau travaille comme policière au Service de police de la Ville de Lévis, au Québec, depuis 19 ans. Avant d'occuper le poste de chef d'équipe de la division des crimes sexuels de son service, elle a travaillé comme sergente-détective au sein de cette division pendant dix ans. À la demande des Nations Unies, M^{me} Filteau a participé à un déploiement en République démocratique du Congo entre 2004 et 2005 dans le cadre d'une équipe chargée de l'exploitation et de la violence sexuelle afin d'enquêter sur les crimes sexuels commis par les Casques bleus. Outre son poste auprès du Service de police de la Ville de Lévis, M^{me} Filteau travaille comme facilitatrice à temps partiel et spécialiste en la matière pour le Centre Pearson pour le maintien de la paix.

4. Diasporas au Canada

– Sandy Onyalo du Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa

M^{me} Sandy Onyalo occupe le poste de directrice générale auprès du Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa. Elle agit comme porte-parole pour les survivantes de violence sexuelle ainsi que pour les questions d'égalité des femmes et de justice sociale. M^{me} Onyalo possède également de l'expérience dans les secteurs de la gestion des ressources humaines et de l'équité en matière d'emploi ainsi que dans ceux du développement communautaire et de la promotion de la santé. Elle a travaillé avec diverses communautés à Ottawa et à Toronto sur un éventail de questions, y compris la violence contre les femmes. Sous sa gouverne, le Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à fournir un soutien psychosocial aux femmes immigrantes et réfugiées qui ont survécu à la violence sexuelle. Au nombre des activités entreprises, mentionnons la prestation de séances de formation à l'intention des organismes de services d'entraide aux immigrants à Ottawa, une initiative de mentorat par les pairs « formation des formateurs » avec diverses communautés de femmes immigrantes, la prestation d'un soutien psychosocial aux femmes et aux jeunes filles qui sont des immigrantes ou des réfugiées et la publication prochaine d'un manuel sur le savoir-faire culturel à l'intention des conseillères et des intervenantes qui travaillent avec des immigrantes et des réfugiées ayant survécu à la violence sexuelle.

Ces experts ont par la suite demandé qu'une étude sur les droits de la personne soit effectuée et qu'un plan d'action national soit établi afin de mettre en œuvre la résolution 1325 des Nations Unies.

M^{me} Kate McInturff du réseau Paix durable a présidé l'événement. M^{me} McInturff a obtenu un doctorat auprès de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a travaillé à la American University au Cairo, à l'Université McMaster et, dans les dernières années, à l'Institut d'études des femmes à l'Université d'Ottawa. Elle occupe actuellement le poste de coordonnatrice du Groupe de travail sur l'égalité entre les sexes et la consolidation de la paix du réseau Paix durable. Ses travaux de recherche portent sur la problématique hommes-femmes, ainsi que sur les questions de développement et de culture dans les États africains post-coloniaux.

Journée consacrée aux Canadiens d'origine congolaise sur la Colline du Parlement

Le 11 juin 2009, la sénatrice Mobina Jaffer a organisé une journée destinée à sensibiliser la population à la situation en RDC, particulièrement à la violence sexuelle faite aux femmes et aux jeunes filles congolaises dans l'Est de la RDC. Cet événement réunissait une centaine de Canadiennes d'origine congolaise qui ont échangé leurs réflexions et leurs recommandations sur la façon dont les parlementaires canadiens peuvent aider à mettre un terme à la situation alarmante au plan humanitaire et au chapitre de la sécurité en RDC.

Aspects économiques des conflits

Le 18 juin 2009, le *Groupe pour la prévention du génocide* a animé un séminaire concernant l'incidence possible de la récession actuelle sur les droits de la personne et les crimes contre l'humanité.

M. David Gillies et son collègue M. Abraham Sewonet Abatneh ont discuté des répercussions de la récession économique actuelle sur l'instabilité politique, les conflits et les crimes contre l'humanité. Ils ont illustré ces répercussions au moyen d'une étude de cas au Soudan. Fonctionnaire auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M. Gillies fait actuellement partie d'un programme d'échanges à l'Institut Nord-Sud. Il a agi en tant que qu'analyste des politiques au Soudan et chef de l'aide pour l'ACDI au Zimbabwe. M. Gillies a aussi travaillé au ministère des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, ainsi qu'auprès de deux ONG : la Fondation Aga Khan Canada et Droits et Démocratie. M. Gillies a suivi ses études à Oxford et est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université McGill. Son domaine de recherche à l'Institut Nord-Sud concerne la gouvernance dans les États fragiles.

M. Manfred Bienefeld a exposé les facteurs à long terme qui engendrent la récession et des gouvernements qui font fi de leurs citoyens. Il a présenté quelques recommandations stratégiques concrètes concernant la politique étrangère du Canada. M. Bienefeld est professeur à l'École d'administration publique de l'Université Carleton. Il enseigne et consacre ses travaux de recherche aux politiques de développement, au capital humain ainsi qu'à la technologie et à l'industrialisation en Afrique, au Canada, en Asie de l'Est et dans la région du Pacifique. Ses intérêts portent sur la crise de l'endettement, le protectionnisme, la planification et les nouveaux pays industrialisés.

Annexe II – Renseignements généraux sur la République démocratique du Congo

Après avoir obtenu son indépendance de la Belgique en 1960, la République démocratique du Congo (RDC) connaît une période d'instabilité politique. En 1965, le président Mobutu Sese Seko s'empare du pouvoir au beau milieu d'une crise politique. Les aspects caractéristiques de son régime sont le recours à la violence brutale, les différends ethniques et la guerre civile.

En 1997, Laurent-Désiré Kabila évince du pouvoir le président Sese Seko. Toutefois, après l'arrivée au pouvoir du président Kabila, un groupe armé ethnique accuse le nouveau président congolais de tribalisme. Appuyé au plan militaire par le Rwanda et l'Ouganda, ce groupe fait son entrée dans l'opposition à la présidence de M. Kabila qui est soutenu par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. Ce conflit est mieux connu sous le nom de Deuxième guerre civile congolaise.

Le Protocole de Lusaka de 1999 établit un cessez-le-feu et entraîne la création de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui a pour mandat de faire appliquer le cessez-le-feu et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que de faciliter la transition politique.

Malgré le Protocole de Lusaka, la guerre se poursuit dans les provinces congolaises orientales. La situation se détériore, entraînant une guerre civile multidiade entre les troupes gouvernementales, les forces rebelles, les milices rwandaises et ougandaises, les ex-*génocidaires* rwandais et les combattants indigènes. Toutes ces parties sont accusées de violer les civils, de piller les villages, d'exploiter les ressources naturelles, de détruire les infrastructures sociales et l'environnement naturel et de continuer leurs manœuvres d'extorsion par l'imposition de prétendues « taxes » aux citoyens des territoires sous leur contrôle.

En janvier 2009, les Forces armées rwandaises procèdent à l'arrestation du général Laurent Nkunda, le chef d'un groupe rebelle accusé de crimes de guerre en RDC. Pourchassant les *génocidaires* rwandais, on affirme que l'invasion de l'Armée rwandaise a dispersé les *génocidaires* au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et que cette invasion a aggravé encore davantage la situation humanitaire. Jusqu'à ce jour, les divers groupes de milices poursuivent leurs atrocités contre la population et leur combat dans les provinces de l'Est, qui sont riches en ressources naturelles et qui demeurent hors de la véritable autorité d'État. On y fait référence comme étant le *conflit au Kivu*.

La guerre en RDC demeure extrêmement complexe, se poursuivant depuis plus d'une décennie et causant la mort de millions de personnes. Le Comité international de secours estime qu'environ 5,4 millions de personnes sont mortes depuis 1998, surtout en raison de l'inaccessibilité des aliments et des soins médicaux. C'est dans ce contexte que les décideurs doivent s'attaquer au recours à la violence sexuelle par des factions belligérantes en RDC.

Ouvrages consultés

AlertNet. Congo Conflicts Defy Peace. Publié le 27 janvier 2008. Accessible à http://www.alertnet.org/db/crisisprofiles/ZR_CON.htm.

Amnistie Internationale. « DRC: DDR and Reform of the Army ». Accessible à www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/retrieveattachments?openagent&shortid=KHII-6XP3KD&file=Full_Report.pdf/.

Autesserre, Severine. « The Trouble with Congo ». *Affaires étrangères* 87, n° 3 (mai et juin 2008).

Brownback, Sam, Dick Durbin et Russ Feingold. « Congo Conflict Minerals Act of 2009 (S 891) ». Publié le 23 avril 2009. Accessible à : <http://www.opencongress.org/bill/111-s891/text>.

« Brownback, Durbin, Feingold Introduce Congo Conflict Minerals Act ». Sam Brownback, sénateur américain. Publié le 24 avril 2009. Accessible à : <http://brownback.senate.gov/public/press/record.cfm?id=311956>.

Agence canadienne de développement international. « Congo, République démocratique : Projets financés par l'ACDI ». Gouvernement du Canada. Accessible à : <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/BFF0A2687F35388F8525712B0036FB06>.

CIA World Fact Book. République démocratique du Congo. Accessible à : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cg.html>.

Enough Project. « A Comprehensive Approach to Congo's Conflict Minerals ». Center for American Progress. Publié le 24 avril 2009. Accessible à : http://www.enoughproject.org/conflict_areas/eastern_congo.

Gettleman, Jeffrey. « Rape Epidemic Raises Trauma of Congo War ». *The New York Times*. Publié le 7 octobre 2007. Accessible à : <http://www.nytimes.com/2007/10/07/world/africa/07congo.html>.

Global Witness. « Metals in mobile phones help finance Congo atrocities ». Publié le 16 février 2009. Accessible à : http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/718/en/metals_in_mobile_phones_help_finance_congo_atrocities.

Groupe d'experts. Rapport final du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Publié le 12 décembre 2008. Accessible à : <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/MUMA-7MA88X?OpenDocument>.

- Human Rights Watch. « Policy Paralysis ». Publié le 11 février 2009. Accessible à : <http://www.hrw.org/en/node/80717/section/3>.
- International Crisis Group. « Democratic Republic of the Congo ». Publié le 27 janvier 2009. Accessible à : <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=1174&l=1>.
- Manoukian, Violeta. « Realities of Women and Children in DRC ». Projet de rapport 2008 présenté à l'UNICEF/Kinshasa. Peut être fourni en supplément sur demande.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « Situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo ». Publié le 27 septembre 2007. Accessible à : <http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UNHROBiannualReport01to062007.pdf>.
- Paix durable. « Violence sexuelle en situations de conflits ». Accessible à : <http://www.peacebuild.ca/work-groups-gender-pb-f.php>.
- Paix durable. « Violence sexuelle en République démocratique du Congo ». Accessible à : <http://www.peacebuild.ca/work-groups-gender-pb-f.php>.
- Thomson Reuters Foundation. « Congo war-driven crisis kills 45,000 a month: study ». Publié le 22 janvier 2008. Accessible à : <http://www.reuters.com/article/worldNews/idUSL2280201220080122>.
- Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Témoignages du mercredi 13 mai 2009. Exposés du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international. Accessible à : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3896964&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>.
- Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Témoignages du mercredi 27 mai 2009. Exposé de M^{me} Louise Ramazani, ministre-conseillère et chargée d'affaires, a.i. de la République démocratique du Congo au Canada, Ambassade de la République démocratique du Congo. Accessible à : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3925584&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance. « Les violences sexuelles : de l'exploitation au viol ». Publié le 3 mars 2006. Accessible à : <http://www.unicef.fr/index.php4?articles=2252&rub=416>.
- U.S. Senate Committee on Foreign Relations. « Confronting Rape and Other Forms of Violence Against Women in Conflict Zones Spotlight: DRC and Sudan ». Publié le 13 mai 2009. Accessible à : <http://foreign.senate.gov/hearings/2009/hrg090513p.html>.

Remerciements

Le Groupe pour la prévention du génocide est reconnaissant du soutien financier et administratif apporté par Aegis Trust, l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne et Oxfam Canada.



Le Groupe pour la prévention du génocide est également reconnaissant du soutien administratif et des contributions apportés par les organismes suivants : Amnistie Internationale, le Centre canadien pour la justice internationale, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, Children/Youth as Peacebuilders, Femaide, le groupe In-Pact, Inter Pares, Interval House of Ottawa, KAIROS Canada, l'Institut Nord-Sud, la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes, le Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa, le Centre Pearson pour le maintien de la paix, l'organisme Personnes en action contre la traite des personnes, le Centre d'aide aux agressées sexuelles d'Ottawa, STAND Canada, la Fondation Stephen Lewis et le mouvement V-Day.

Équipe de chercheurs et de rédaction

Chercheuse principale : Mallory Mroz

Chercheurs adjoints : Nicholas Decock, Anna Zatsepina

Équipe de rédaction : Lindsay Aranoff, Nicholas Decock, Sébastien Jodoin, Phyllis Larsen, Violeta Manoukian, Kiavash Najafi, Anna Zatsepina

Notes en fin d'article

¹ Violeta Manoukian, « Realities of Women and Children in DRC », projet de rapport 2008 à l'UNICEF/Kinshasa.

² *Idem.*

³ Jeroen Cuvelier et al. « Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade », International Peace Information Service, janvier 2002 : 8.

⁴ Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Témoignages du mercredi 13 mai 2009. Exposés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international. Accessible à :
<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3896964&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>

⁵ Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Témoignages du mercredi 27 mai 2009. Exposé de M^{me} Louise Ramazani, ministre-conseillère et chargée d'affaires, a.i. de la République du Congo au Canada, Ambassade de la République démocratique du Congo. Accessible à :
<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3925584&Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=2#Int-2785926>